



Foncière-développeur

Communiqué de presse

Paris, le 8 avril 2011

Icade

Société anonyme
au capital de 79 129 870,48 euros
Siège social : 35, rue de la Gare – 75019 Paris
582 074 944 RCS Paris

Descriptif du programme de rachat par Icade de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 avril 2011

1. Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme :

Assemblée générale mixte du 7 avril 2011.

2. Nombre de titres détenus directement et indirectement :

Au 7 avril 2011, la Société détient ses propres titres à hauteur de 221 854 actions.

3. Objectifs du présent programme de rachat et répartition par objectifs :

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont, par ordre décroissant :

- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF et de la charte de déontologie AMAFI (ex. AFEI) en date du 1^{er} octobre 2008 concernant les contrats de liquidité ;
- de les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de

toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;

- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), en application de l'autorisation conférée au conseil d'administration aux termes de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 avril 2011 ; ou
- d'en faire usage aux fins de toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

4. Part maximale du capital susceptible d'être acquise, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat :

La présente opération concerne les actions de la Société Icade (code ISIN n° FR000003508) cotées à la Bourse d'Euronext Paris.

Le volume des rachats pouvant être réalisé au titre de ce programme est de 10 % du capital social de la Société.

Le prix maximum d'achat autorisé est de 150 euros par action, hors frais d'acquisition, dans la limite d'un montant de 735.000.000 euros.

5. Durée du programme de rachat :

La durée du programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 7 avril 2011, soit jusqu'au 6 octobre 2012 inclus.

6. Opérations du précédent programme de rachat :

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées par ses propres titres du 15 avril 2010 au 7 avril 2011 inclus						
Situation au 7 avril 2011 :						
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte : 0,43%						
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 2 469 845						
Nombre de titres détenus en portefeuille (au 7 avril 2011) : 221 854						
Valeur comptable du portefeuille (au 7 avril 2011) : 21 682 165,18 €						
Valeur de marché du portefeuille (au 7 avril 2011) : 19 225 867,64 €						

	Flux bruts cumulés pour la période du 15 avril 2010 au 7 avril 2011		Positions ouvertes au 7 avril 2011			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	3 428 212	3 580 701	Options d'achat achetée	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant

Cours moyen de la transaction en euros	84,29	84,24				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants en euros	288 971 518,08	301 645 275,55				

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.